AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1630
FR0004529147-FS0541

6 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2014, la société Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 164 758 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,87% du capital et 3,83% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société TESSI.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 804 945 actions représentant 4 304 933 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.